

FORMATION POUR DEVENIR GARDE-CHASSE PARTICULIER

Dates à définir (3 journées)

Objectif

Acquérir les connaissances nécessaires en vue d'obtenir l'arrêté de reconnaissance d'aptitude technique pour devenir garde-chasse particulier assermenté d'un territoire.

Public

Tout titulaire du permis de chasser âgé de plus de 18 ans proposé par un territoire de chasse situé dans les A. H. -P.

Programme

Module 1 : notions juridiques de base, droits et devoirs des gardes particuliers (10 heures).
Module 2 : police de la chasse (8 heures).

Lieu

Fédération des Chasseurs des AHP – 2000 route de Digne – 04660 Champtercier

Dossier d'inscription

- ✓ fiche de renseignement candidat
- ✓ copie de la carte nationale d'identité du candidat en cours de validité, recto/verso,
- ✓ copie du permis de chasser du candidat
- ✓ copie de la validation en cours (sauf pour la formation des piégeurs),
- ✓ enveloppe timbrée et libellée au nom et à l'adresse du candidat

Nombre de participants maximum : 20	Intervenant : Office français de la biodiversité
	Responsable de la formation : Dominique MELLETON